

TARIFS 2018**CIMETIERE**

	2017	2018
Concession pour 2m²		
10 ans	70,00 €	70,00 €
30 ans	220,00 €	220,00 €
Columbarium		
5 ans	390,00 €	390,00 €
15 ans	625,00 €	625,00 €
30 ans	860,00 €	860,00 €
Dispersion des cendres	50,00 €	50,00 €
Dispersion des cendres avec pose de plaque		
15 ans	75,00 €	75,00 €
30 ans	150,00 €	150,00 €
– modèle prédéfini - (la fourniture et la confection de la plaque sont à la charge du demandeur)		

PHOTOCOPIES et FAX

La feuille	0,15 €
Association de Logonna : forfait 100 copies gratuites/an, puis :	101^{ème} et suivantes : 0.05€/unité

DOCUMENTATION TOURISTIQUE

Carte des sentiers de randonnée de la Commune	2,00 €
--	--------

DROITS DE PLACE

installation restauration ambulante lors d'un événement festif	100,00 €
Forfait annuel branchement électrique communal	50,00 €
Emplacement annuel sans branchement communal	GRATUIT

LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL ZONE PORTUAIRE DE PORS-BEAC'H

Tarif annuel au m2	2,00 €
---------------------------	--------

PARTICIPATIONS CARAVANES SUR TERRAINS PRIVES

	2017	2018
Participation financière Stationnement caravane présente plus de 2 mois	90,00 €	90,00 €
Participation eau caravane présente plus de 2 mois	20,00 €	20,00 €
opération de branchement du compteur (fermeture ou ouverture)	0,00 €	20,00 €

REMORQUE

	2017	2018
Déchets verts	100,00 €	100,00 €

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

	2017	2018
Taux horaire /agent	0,00€	45,00€

Location de matériel

Barnum réservé aux associations de la commune signataires de la convention spécifique à cette prestation	50,00 €/manifestation Jusqu'à un montant cumulé de 900 € maxi (ensuite gratuit pour l'association concernée)
Scène mobile Associations de la Commune pour animation sur la Commune (extension aux associations des communes proches) Autres Associations	gratuit 500,00 € + caution 1 000,00 €

Produit dératization

Le sachet	1,00 €
------------------	---------------

UTILISATION SALLE POLYVALENTE

	1 - hall ou scène	2 - Bendy + Yelen + hall		3 - Bendy ou Yelen + hall		Mise à disposition vaisselle
		1 jour	WE	1 jour	WE	
Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Personnels communaux	30 €	300 €	400 €	200 €	300 €	GRATUIT
Particuliers résidents et Entreprises de la commune	50 €	400 €	600 €	300 €	500 €	50 €
Associations hors commune - collectivités	75 €	500 €	700 €	400 €	600 €	100 €
Particuliers hors communes	100 €	600 €	800 €	500 €	700 €	100 €
Entreprises hors commune - Partis politiques et syndicats	125 €	700 €	900 €	600 €	800 €	100 €

CAUTION

DEGRADATIONS – DEGATS MATERIELS	MENAGE	OFFICE
1000 €	100 €	1000 €
MENAGE : 50,00 €/heure		

LOCATION DE SALLE COMMUNALE (hors Kejadenn)

tarif horaire quelle que soit la salle attribuée (en fonction des locaux disponibles)	20,00 €/ heure
activité commerciale d'une entreprise (ou associations non logonnaises et périlogonnaises)	
associations logonnaises et périlogonnaises	GRATUITÉ

GARDERIE PERISCOLAIRE

Quotient familial transmis par le SIVURIC :	2017	2018
la demi-heure QF 1	<i>0,50 €</i>	0,50 €
la demi-heure QF 2	<i>0,90 €</i>	0,90 €
la demi-heure QF 3	<i>0,95 €</i>	0,95 €
la demi-heure QF 4	<i>1,00 €</i>	1,00 €
la demi-heure QF 5	<i>1,05 €</i>	1,05 €
la demi-heure QF 6	<i>1,10 €</i>	1,10 €
la demi-heure QF 7	<i>1,15 €</i>	1,15 €
Toute demi-heure commencée est due		
Si 3 enfants d'une même famille sont présents en même temps à la garderie, l'1 des 3 est accueilli gratuitement		

Transport ALSH du mercredi

Par mercredi et par enfant	2,00 €
-----------------------------------	---------------

Restauration scolaire : prise en charge des élèves dont la famille fournit le repas (PAI)

La pause méridienne	1,00 €
----------------------------	---------------

EAU

CONSOMMATION :	2017	2018
Abonnement	<i>30,00 €</i>	30,00 €
De 0 à 200 m3 le m³	<i>1,28 €</i>	1,28 €
De 201 à 500 m3 le m³	<i>1,17 €</i>	1,17 €
Plus de 500 m3 le m³	<i>1,07 €</i>	1,07 €
Redevance pollution (chiffre agence de l'eau) par m³	<i>0,30 €</i>	0,30 €
Redevance réseaux de collecte	<i>0,18 €</i>	0,18 €
BRANCHEMENT : Installation du compteur (main d'œuvre et fournitures)		
Forfait d'installation jusqu'à 6 m de tranchée en terrain public (le compteur demeure propriété de la commune)	<i>960,00 €</i>	960,00 €
Surcoût au-delà de 6 m : par mètre supplémentaire	<i>145,00 €</i>	145,00 €
Forfait d'installation sans travaux (travaux déjà payés par le lotisseur privé)	<i>125,00 €</i>	125,00 €

Changement de compteur gratuit

Le compteur d'eau doit être protégé contre le gel. A défaut, la réparation des dommages sera à la charge de l'abonné.